



PREFECTURE DE LA HAUTE-SAVOIE

**Direction des Relations avec les
Collectivités Locales**

Bureau des Finances Locales

Anncsey, le 16 avril 2009

Affaire suivie par J. C. Duclot & M. N. Blanquart

Téléphones : 04.50.33.60.53. ou 62.63
Télécopie : 04.50.33.64.75.

Le Préfet de la Haute-Savoie

à

Monsieur le Président du Conseil Général
Mesdames et Messieurs les Maires du
département de la Haute-Savoie
Mesdames et Messieurs les Présidents des
Etablissements Publics de Coopération
Intercommunale sans fiscalité propre
Monsieur le Président du Service Départemental
d'Incendie et de Secours de la Haute-Savoie
Monsieur le Président du Centre Départemental
de Gestion de la Fonction Publique Territoriale

En communication à :

Messieurs les Sous-Préfets des arrondissements
Monsieur le Trésorier Payeur Général
Monsieur le Président de l'Association des
Maires

Circulaire n° 2009/17

Cette circulaire n'est adressée sous format papier qu'aux seules collectivités qui ne disposent pas d'une adresse « Courriel ».

Pour les collectivités qui disposent d'une adresse « Courriel », cette circulaire peut-être consultée sur le site internet www.haute-savoie.pref.gouv.fr à la rubrique « Publication – circulaires Préfectorales »

Objet : Fonds de Compensation de la Taxe sur la Valeur Ajoutée (F.C.T.V.A.) - Versement anticipé -

Le 09 avril 2009, après examen en commission mixte paritaire, l'Assemblée Nationale et le Sénat ont adopté un nouveau projet de loi de finances rectificative.

.../...

L'article 2 bis de ce texte modifie la date limite de signature des conventions permettant aux bénéficiaires du Fonds de participer au plan de relance et de se voir attribuer le versement anticipé du F.C.T.V.A.. Celle-ci est désormais reportée au **15 mai 2009**.

En effet, il est apparu que, compte-tenu des délais nécessaires pour procéder aux convocations des assemblées délibérantes, les réunir et signer les conventions, la date du 15 avril 2009 ne permettait pas à certains bénéficiaires du Fonds souhaitant conventionner de le faire.

Ainsi, pour percevoir le F.C.T.V.A. au titre de l'année 2008, les bénéficiaires ont désormais jusqu'au 15 mai 2009 pour signer la convention et jusqu'au 31 mai 2009 inclus pour transmettre les états récapitulatifs de leurs dépenses 2008.

Les attributions du Fonds pour les dépenses 2008 seront, quant à elles, versées avant le 31 juillet 2009.

Mes services restent, bien entendu, à votre disposition pour vous apporter, si besoin, toutes informations complémentaires par mail ou par téléphone :

collectivites-locales@haute-savoie.pref.gouv.fr

Jean-Christophe Duclot : 04.50.33.60.53.

Marie-Noëlle Blanquart : 04.50.33.62.63.

Le Préfet

Signé : Michel Bilaud